

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La COREB souhaite adapter les horaires d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne**

**Afin de favoriser le développement de swiss aeropole et la création d'emplois sur le site broyard, la COREB propose une adaptation des horaires d'exploitation civile permettant, de manière contrôlée, d'opérer des aéronefs dans une fourchette d'horaire répondant aux attentes des usagers et renforçant l'attractivité du site.**

Le règlement d'exploitation de l'aérodrome civil de Payerne a été approuvé en 2013 avec des horaires fixés en 2007. L'ouverture de l'aérodrome civil a marqué une nouvelle ère pour le développement du grand projet de parc technologique en matière aérotechnique de swiss aeropole, qui offre une zone industrielle de quelques 40 ha. À ce jour, ce ne sont pas moins de 220 emplois qui se sont établis sur le site, lequel offre encore un potentiel de déploiement considérable.

L'expérience acquise à ce jour démontre que l'aéropole broyard suscite un intérêt grandissant. Depuis son ouverture, l'aérodrome civil de Payerne fut relié à 186 villes dans 43 pays, sur 4 continents ! La création de swiss aeropole SA et l'établissement de Speedwings Business SA contribuent grandement à cet engouement. Le fait que le site dispose d'une condition-cadre exceptionnelle - un aérodrome voué à l'aviation d'affaires - en est évidemment un pilier essentiel. L'aviation d'affaires offre des possibilités de connexion avec le monde 10 fois meilleures que l'aviation de ligne et permet aux utilisateurs de gagner un temps précieux dans leurs déplacements. C'est un argument fort en faveur d'une implantation d'entreprises à Payerne.

Comme pour toute infrastructure de transport, l'écoulement du temps et les besoins des usagers appellent des correctifs afin que la mission de l'installation puisse être remplie de manière optimale. Les horaires instaurés initialement représentent un corset trop étroit qui décourage certaines entreprises de très belle qualité, malgré le cadre idéal qu'offre l'infrastructure réalisée. Plusieurs sociétés ont malheureusement renoncé à leur projet broyard, en s'implantant sur d'autres sites, notamment à l'étranger.

Aussi, pour mieux répondre à la demande, l'exploitant civil propose une adaptation des horaires, présentée à l'ASIC ce 15 avril avant que soient engagées les procédures officielles. En particulier, une ouverture plus matinale est projetée en semaine, de même qu'un nouveau régime d'accès les weekends et jours fériés. L'extension se veut mesurée afin de préserver les intérêts des riverains. Elle sera contrôlée car il demeure souhaitable que la plupart des vols soient concentrés durant les horaires de travail (entre 7 heures et 20 heures). Le nombre de mouvements retenu par le Conseil fédéral dans le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique PSIA reste inchangé à 8400 unités et est réservé à des vols civils en lien avec une entreprise régionale. Les vols de plaisance, de ligne ou d'écologie demeurent prohibés. En termes de nuisances et compte tenu du faible niveau sonore des avions civils fréquentant le site, cette adaptation répond aux exigences de l'OPB et du PSIA.

La modification de l'horaire d'exploitation civile permettra de renforcer l'attractivité du site de swiss aeropole et de la Broye pour l'accueil de nouvelles entreprises. La COREB est convaincue que cet ajustement améliorera la capacité du pôle aérotechnique à créer des emplois qualifiés avec un niveau de nuisances très faible pour les riverains et les habitants de la région.

Pour plus d'informations :

Pierre-André Arm, COREB, Directeur, +41 26 663 90 80

Guillaume Chassot, swiss aeropole SA, chef d'aérodrome civil, +41 79 709 22 86